

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/07/2018

Dossier complet le :

03/07/2018

N° d'enregistrement :

F09318P0235

1. Intitulé du projet

"GIFI MAG" - Extension, réhabilitation d'un magasin à l enseigne "GIFI" et création d'un commerce au lieu dit "Le Pré de Pâques" à 83170 BRIGNOLES.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GIFI MAG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOUKHARI Thierry, Président de GIFI MAG

RCS / SIRET

4 7 8 | 7 2 5 | 6 2 5 | 0 0 0 | 1 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	L'opération prévoit de créer une aire de stationnement ouverte au public de 106 places, supérieure au seuil de 50 unités défini par la rubrique 41.a) ci-contre de l'article R.122-2 du code de l'environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est une opération d'extension et de réhabilitation du magasin de l enseigne GIFI existant sur l'avenue Martyrs de la Résistance sur la commune de Brignoles. Il prévoit également la construction d'un commerce annexe (sans enseigne) sur le même site du magasin GIFI actuel.

L'opération, portée par l'entreprise "GIFI MAG", consiste en un projet de construction de 3105 m² environ. Comportant l'extension du magasin actuel de GIFI sur 2 805 m² et la construction d'un commerce annexe de 300 m².

106 places de stationnement sur une emprise au sol de 2 650 m² seront créées dans le cadre de l'opération avec des cheminements piétons et des espaces végétalisés.

La construction du projet passera par une démolition préalable de l'existant (bâti, voiries et surfaces revêtues) de 1 811 m², avec conservation et accroissement des espaces végétalisés existants.

4.2 Objectifs du projet

Le site du projet se situe dans la zone urbaine (UB) du zonage de PLU de Brignoles qui correspond aux secteurs dans lesquels l'habitat sous forme de petit collectif et les équipements sont prédominants. L'objectif du projet sera donc cohérent avec la politique d'urbanisme définie au PLU, et spécifiquement à la zone UB.

En plus du développement de l'activité commerciale qui sera induit par cette opération, le projet a pour objectif l'amélioration de l'aspect architectural et urbanistique du site par rapport à son état actuel.

L'insertion du projet dans son environnement a également pour objectifs de conserver et d'augmenter les espaces végétalisés existants sur le site.

La réalisation de ce projet se fera tout en améliorant l'intégration urbaine et paysagère de cet espace urbain, et en tenant compte de son environnement. Il bénéficiera d'un traitement paysager remarquable afin d'optimiser l'intégration paysagère des aménagements projetés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est novembre 2018 pour une durée estimée à 9 mois.

A ce stade du projet, il n'y a pas de phasage établi des travaux. Néanmoins, la réalisation des travaux se déroulera probablement en une seule phase et de la manière suivante :

- Travaux de démolition de l'existant (bâti, voiries et surfaces revêtues),
- Terrassements superficiels,
- Construction des magasins,
- Réalisation des réseaux de desserte des magasins,
- Réalisation des voiries et trottoirs,
- Réalisation des aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet offrira un espace commercial ouvert au public. Après aménagement, l'accès au site se fera à partir de l'avenue Jean Moulin tandis que la sortie est prévue vers l'avenue Martyrs de la Résistance (accès actuel au site). Cette séparation de l'entrée et la sortie au site permettra d'améliorer la fluidité des trafics au droit du projet par rapport au fonctionnement actuel dont l'accès et la sortie s'effectuent via l'avenue Martyrs de la Résistance.

Le projet mettra à disposition des clients un parking de 106 places de stationnement conformément aux dispositions du PLU. Des cheminements piétons sont prévus, permettant ainsi de faciliter la circulation des clients à l'intérieur de cet espace commercial.

Ce projet correspond à une opération d'extension et de réhabilitation d'un magasin déjà existant. De plus, la présence du site au droit des grandes axes principaux (Avenue Martyrs de la Résistance, Avenue Jean Moulin) permettra une fluidité des trafics.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération a été ou sera soumise aux procédures administratives suivantes :

- Permis de construire,
- Dossier de déclaration au titre de la "loi sur l'eau" - rubrique 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Magasins (surface de plancher)	3 105 m ²
Périmètre d'emprise du projet	11 682 m ²
Toitures (y compris débords et terrasses)	1 153 m ²
Voiries, cheminements et places de parking	5 168 m ²
Toitures végétalisées	1 892 m ²
Espaces verts	3 469 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue Martyrs de la Résistance,
83170 BRIGNOLES

Parcelles cadastrales:
Section "AW" n° 344 et 345.

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 3' 48" E Lat. 43° 24' 38" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches de la zone du projet sont les suivantes: - Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy, ZNIEFF terre de type II (code 930020255) située à 75 m au Sud de la zone du projet. - Montagne de la Loube, ZNIEFF terre de type II (code 930012482) située à 3.3 km au Sud-Ouest de la zone du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Brignoles est concernée par l'arrêté relatif au Bruit et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) suivants : - Arrêté du 07 juin 2000 : classement de voies bruyantes sauf Autoroutes, - PPBE1 RRN Ac et Anc approuvé le 23 mai 2011, - PPBE2 RRN Ac approuvé le 21 juin 2016, - PPBE2 VF approuvé le 17 octobre 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du cours d'eau le Caramy a été prescrit le 11 février 1999. A la date de cette analyse, ce document n'a pas été approuvé par la commune. La commune n'est concernée par aucun plan de prévention des risques technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est située dans le territoire du bassin versant du Caramy et de l'Issole placé en Zone de Répartition des Eaux (code SANDRE: ZRED36) selon l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2015.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon la cartographie des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) (www.alres-captages.fr), le projet se situe dans l'AAC du lac de Carces (code BSS: 83005294). Cette dernière étant particulièrement sensible à la pollution par les produits phytosanitaires, l'entretien des espaces verts par des produits chimiques en période hivernale sera interdit. La carte des périmètres de protection des captages AEP fourni par l'agence ARS (Cf. annexe 7) montre que le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches de la zone de projet sont : - ZSC "VAL D'ARGENS" (FR9301626) situé à 4.4 km au Nord du site, - ZSC "Massif de la Sainte Baume" (FR9301606) situé à 9.7 km au Sud-Ouest du site,
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche de la zone de projet est situé à au moins 14.5 km au Nord-Est, il s'agit du Vallon de l'Abbaye de Thoronet (Décret 19 décembre 2001).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant une opération d'extension et de réhabilitation du magasin GIFI existant avec création d'un magasin annexe, il impliquera donc une augmentation des consommations en eau potable et indirectement des prélèvements d'eau plus importants. A ce stade, nous n'avons pas à connaissance de l'importance des prélèvements. La commune de Brignoles est alimentée en eau potable par deux principales alimentations (cf. annexe 7): Source de San Sumian (n° 934) et Puits Pélicon (n° 935). la gestion de l'alimentation AEP est gérée par la Régie des eaux du Pays Brignolais.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, nous ne disposons pas de données à ce sujet. Néanmoins, les travaux se feront de manière à optimiser au mieux la gestion des déblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, nous ne disposons pas de données à ce sujet. Néanmoins, les travaux se feront de manière à optimiser au mieux la gestion des déblais et remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est occupée aujourd'hui par le magasin actuel de GIFI avec ses voiries et ses places de stationnement. L'extension et la réhabilitation de ce magasin n'entraîneront aucune perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité. De plus, des espaces végétalisés supplémentaires seront créés dans le cadre de cette opération.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le dossier communal d'Informations Acquéreurs-Locataires (IAL), La zone du projet est concernée par les risques naturels suivants : - risque inondation : la zone de projet est située hors les zones inondables selon le PAC. - risque sismique : selon le zonage sismique de la France, la commune de Brignoles est située en zone de sismicité faible (zone 2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération permettra d'améliorer la circulation des trafics au droit du projet en séparant l'accès et la sortie du site par rapport à l'état actuel. Les déplacements des piétons à l'intérieur de la zone du projet seront assurés par les cheminements prévus par l'opération à cet effet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser. En phase d'exploitation, l'impact du projet sur le bruit et les nuisances sonores sera très faible à nul par rapport à la situation actuelle.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés à l'intérieur de la zone de projet.</p> <p>Les candélabres seront équipés d'ampoule à sodium basse pression de 20 Lux. L'éclairage sera le moins haut possible : la hauteur du mât sera égale à la largeur de la chaussée avec une inter-distance de 20 m. Il sera indirect ou au ras du sol (le flux de lumière sera dirigé vers le bas).</p> <p>L'installation de tout modèle de lampadaire éclairant vers le ciel (type boule translucide) sera prohibé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra conduire à une augmentation de la circulation routière par l'extension du magasin actuel. Néanmoins, la diminution des places de stationnement par rapport à l'état actuel permettra de réduire les rejets polluants dans l'air liés à la circulation routière.</p> <p>L'opération prévoit également la création de cheminements piétons et plus d'espaces végétalisés améliorant la qualité de l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement générées par l'opération seront collectées par un système d'assainissement pluvial. Ce dernier canalisera les écoulements vers un bassin de rétention et se vidangera à débit régulé vers le réseau EP existant le long de l'avenue Martyrs de la Résistance. Il permettra de compenser l'imperméabilisation des sols pour une pluie centennale et assurer un traitement qualitatif des eaux de voiries avant rejet.</p> <p>Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif du projet est l'extension et la réhabilitation du magasin GIFL existant. Ceci permettra d'améliorer l'aspect architectural et urbanistique du site par rapport à son état actuel. Néanmoins, l'opération ne conduira pas à la modification de la destination actuelle du site . Elle correspond uniquement à un réaménagement et une réorganisation du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de cette opération, l'extension du magasin GIFI existant et la création d'un commerce (sans enseigne) seront compensées par la réduction de l'aire de stationnement (106 places de stationnement projetées contre 247 places actuelles), la création des espaces végétalisés supplémentaires (pleine terre, toitures végétalisées) d'une surface totale projetée de 5 361 m² contre 2 380 m² existants actuellement. Une réduction des rejets indirects de la pollution dans l'air est attendue après aménagement grâce à la diminution de la zone dédiée au stationnement.

D'autres mesures limitant les effets négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine sont présentées en annexe 8.

En phase des travaux, ceux-ci seront réalisés suivant un planning et dans les règles de l'art permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens, le respect de l'environnement et du voisinage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé cet état des lieux sur la zone du projet, et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, le projet ne changera pas l'activité ni l'occupation du sol, il ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- L'augmentation des espaces verts par rapport à l'état actuel en diminuant le taux d'imperméabilisation des sols.
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux, le projet ne provoquera aucune coupe biologique pour la faune,
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase exploitation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 7 - Carte des périmètres de protection des captage AEP (Source : ARS PACA)
- 8 - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine,
- 9 - Coupes sur le terrain (pièce PC.3 de la demande de permis de construire),
- 10 - Insertion du projet dans son environnement (pièce PC.6 de la demande de permis de construire).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VILLENEUVE SUR LOT

le, 28 JUIN 2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

